



Le BSIF dépose son rapport annuel 2011-2012

OTTAWA – 5 octobre 2012 – Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a déposé aujourd'hui son rapport annuel 2011-2012, élément clé de son cadre redditionnel. Ce document donne un aperçu de son rendement en regard de ses priorités annuelles et de ses réalisations au titre de ses attributions permanentes.

Il est disponible en deux versions, intégrale et abrégée (*Faits saillants*), à l'adresse que voici : http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_f.aspx?ArticleID=617.

Au cours de l'exercice visé, le secteur financier du Canada a dû composer avec l'incertitude persistante de l'économie mondiale, la volatilité des marchés, la faiblesse des taux d'intérêts et la croissance économique relativement lente de bien des pays. Les priorités du BSIF étaient à l'image des mesures qu'appelle un tel contexte c'est-à-dire répondre aux risques émanant de l'économie et des réformes réglementaires, maintenir un effectif très performant et efficace et poursuivre l'amélioration de son infrastructure administrative.

« Bien que l'exercice 2011-2012 ait été rempli de défis, je suis fière de pouvoir dire que le BSIF s'est montré à la hauteur, déclare la surintendante Julie Dickson. En 25 ans d'existence, le BSIF a su maintenir la confiance du public à l'égard d'un système financier sain, stable et concurrentiel et nous sommes en bonne position pour poursuivre ce travail. »

Parmi ses principales réalisations en 2011-2012, le BSIF a posé les jalons qui lui ont permis de publier la ligne directrice B-20 sur la souscription de prêts hypothécaires au terme d'un exercice de consultation publique à grande échelle, il a diffusé une nouvelle version à l'étude de sa ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise dans le cadre, là-encore, d'un exercice de consultation, et il a produit un cadre de réglementation à l'intention des sociétés d'assurance-vie dans le but de donner aux sociétés d'assurance-vie et à d'autres autres instances sectorielles un aperçu des mesure réglementaires attendues au cours des trois prochaines années.

Constitué en 1987 en vertu d'une loi du Parlement, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) est le principal organisme de réglementation et de surveillance des institutions de dépôts, des sociétés d'assurances et des régimes de retraite privés fédéraux. Il lui incombe de promouvoir et d'administrer un cadre de réglementation qui contribue à la confiance du public à l'égard d'un système financier solide, stable et propice à la concurrence.

- 30 -

Informations

Journalistes seulement :

Léonie Roux
Communications and Consultations
613-949-8942
Leonie.Roux@osfi-bsif.gc.ca



BSIF
OSFI

Canada